

**Subscription Services Agreement
Contrat de Services de Souscription**

<p>The parties agree that the English language version of this Agreement shall be binding on the parties. The French language translation is provided for convenience purposes only and will have no binding effect on the parties. Only executed, English-language agreements will govern the relationship between Oracle and Customer. Any modifications or edits proposed by a party will be made only to the English version of the Agreement.</p>	<p>Les parties conviennent que seule la version anglaise du présent Contrat liera les parties. La traduction française est fournie uniquement pour des raisons de commodité et n'aura aucun effet contraignant pour les parties. Seuls les contrats en anglais signés régiront les relations entre Oracle et le Client. Toute modification proposée par une partie sera uniquement apportée à la version anglaise du Contrat.</p>
<p>This Subscription Services Agreement ("Agreement") is between Oracle Corporation UK Limited ("Oracle"), and the entity which has accepted this Agreement through a document which references this agreement "Customer". Capitalized terms not defined elsewhere in this Agreement shall have the meaning given to them in the Definitions section below. This Agreement sets forth the terms and conditions that govern orders placed under this Agreement.</p>	<p>Le présent Contrat de Services de Souscription (« Contrat ») est conclu entre Oracle Corporation UK Limited (« Oracle ») et l'entité ayant accepté le présent Contrat à travers un document faisant référence à ce contrat « Client ». Les termes en majuscules qui ne sont pas définis dans le présent Contrat ont le sens donné dans l'article « Définitions » ci-dessous. Ce Contrat définit les termes et conditions qui régissent les commandes passées en vertu de ce Contrat.</p>
<p>Definitions.</p>	<p>Définitions.</p>
<p>“Cloud Service” means, collectively, the NetSuite online business application suite (and any optionally procured modules) (the “NetSuite Service”) and the OpenAir online Professional Services Automation application suite (and any optionally procured modules) (the “OpenAir Service”) as described in the applicable User Guides that is procured by Customer from Oracle in the Estimate/Order Form and any subsequent Estimate/Order Form from time to time, including associated offline components, but excluding Third Party Applications, Support Services and Professional Services.</p>	<p>« Service Cloud » désigne la suite d'applications professionnelles en ligne NetSuite (et tout module facultatif commandé) (le « Service NetSuite ») et la suite d'applications d'Automatisation des Services Professionnels en ligne OpenAir (et tout module facultatif commandé) (le « Service OpenAir ») tel que décrit dans les Modes d'Emploi applicables, que le Client commande auprès d'Oracle et qui figurent dans le Devis ou la Commande et tout Devis ou Commande ultérieurs, y compris les composants hors ligne associés (hors Applications Tierces, Services de Support et Services Professionnels).</p>
<p>“Customer Data” means all software, data (including Personal Data), text, images, audio, video, photographs, non-Oracle or Third-Party Applications, and other content and material, in any format, provided by Customer or any of Customer's Users that is stored in, or run on or through, the Cloud Service. Cloud Service under this Agreement, Oracle software, other Oracle products and services, and Oracle intellectual property, and all derivative works thereof, do not fall within the meaning of the term “Customer Data.” Customer Data includes any third party content that is brought by Customer into the Cloud Service by Customer's use of the Cloud Service or any Oracle-provided tools.</p>	<p>« Données du Client » désigne l'ensemble des logiciels, des données (y compris les Données Personnelles), des textes, des images, de l'audio, de la vidéo, des photographies, des Applications autres que celles d'Oracle ou de Tiers, ainsi que tout autre contenu et matériel, quel que soit le format, fournis par le Client ou l'un de ses Utilisateurs, qui sont stockés dans le Service Cloud ou exécutés sur ou par l'intermédiaire de celui-ci. Le Service Cloud au titre du présent Contrat, le logiciel Oracle, d'autres produits et services Oracle et la propriété intellectuelle d'Oracle, ainsi que toutes les œuvres dérivées de ceux-ci, n'entrent pas dans la définition du terme « Données du Client ». Les Données du Client comprennent tout contenu tiers apporté par le client dans le Service Cloud par l'utilisation par le client du Service Cloud ou de tout outil fourni par Oracle.</p>
<p>“Electronic Communications” means any transfer of signs, signals, text, images, sounds, data or intelligence of any nature transmitted in whole or part electronically received and/or transmitted through the Cloud Service.</p>	<p>« Communications Électroniques » désigne le transfert de signes, de signaux, de texte, d'images, de sons, de données ou de renseignements de toute nature qui sont reçus et/ou transmis en intégralité ou en partie par voie électronique via le Service Cloud.</p>
<p>“Estimate/Order Form” means an Oracle estimate, renewal notification or order form in the name of and executed by Customer and accepted by Oracle which specifies the Cloud Service, and any Support Services</p>	<p>« Devis ou Commande » fait référence au formulaire de devis, de notification de renouvellement ou de commande destiné au Client et signé par ce dernier, et accepté par Oracle qui spécifie le Service Cloud et tout autre Service de</p>

**Subscription Services Agreement
Contrat de Services de Souscription**

and/or Professional Services to be provided by Oracle subject to the terms of this Agreement.	Support et/ou Service Professionnel qu'Oracle doit fournir en vertu des dispositions du présent Contrat.
“ Help Documentation ” means the online English language help center documentation describing the Cloud Service features, which may be updated from time to time. Help Documentation does not include any material, content, or information, in any format, which is obtained or derived from third party sources outside of Oracle that Customer may access through, within, or in conjunction with Customer’s use of, the Services.	« Documentation d’Aide » désigne la documentation du centre d’aide en ligne rédigée en Anglais qui décrit les fonctionnalités des Services Cloud qui peuvent, de temps à autre, faire l’objet de mises à jour. La Documentation d’Aide n’inclut aucun document, contenu ou information, sous quelque format que ce soit, obtenu ou dérivé de sources tierces en dehors d’Oracle auxquelles le Client peut accéder via, dans ou en conjonction avec son utilisation des Services.
“ Oracle NetSuite Written Materials ” means, collectively, the Data Processing Agreement, the applicable version of the Data Security Addendum, the Oracle Services Privacy Policy, the URL Terms, the User Guides, and any other Oracle documents that are referenced in, or incorporated into, Customer’s Estimate/Order Form for Services.	« Documents écrits Oracle NetSuite » désigne, collectivement, le Contrat de Traitement des Données, la version applicable de l’Addendum de la Sécurité des Données, la Charte de Confidentialité des Services Oracle, les Conditions d’Utilisation des URL, les Modes d’Emploi, et tout autre document Oracle référencé ou incorporé dans le Devis/la Commande du Client pour les Services.
“ Professional Services ” means the general consulting, implementation and/or training services to be provided to Customer pursuant to the terms hereof, the additional terms of the applicable version of the Professional Services Addendum available at https://www.oracle.com/corporate/contracts/cloud-services/netsuite/ or such other URL as specified by Oracle (the “Professional Services Addendum”), and an Estimate/Order Form or Statement of Work, as applicable.	« Services Professionnels » désigne les services généraux de conseil, de mise en œuvre et/ou de formation à fournir au Client en vertu des dispositions des présentes, les dispositions supplémentaires de la version concernée de l’Addendum des Services Professionnels disponibles à l’adresse https://www.oracle.com/corporate/contracts/cloud-services/netsuite/ ou sur toute autre URL indiquée par Oracle (l’« Addendum des Services Professionnels »), ainsi qu’un Devis/une Commande, ou une Description de Services, le cas échéant.
“ Statement of Work ” or “ SOW ” means a separate document or Estimate/Order Form between Oracle and Customer that details the Professional Services to be delivered by Oracle.	« Description de Services » ou « SOW » désigne un document distinct au Devis/à la Commande passé entre Oracle et le Client, qui détaille les Services Professionnels qu’Oracle doit fournir.
“ SuiteApp.com ” means the Oracle online directory of applications that interoperate with the Cloud Service, located at suiteapp.com , or at any successor websites.	« SuiteApp.com » désigne le répertoire Oracle en ligne des applications qui interagissent avec le Service Cloud, disponible à l’adresse suiteapp.com ou sur tout autre site Internet successeur.
“ Support Services ” means the supplemental, technical support services to be provided to Customer for the Cloud Service pursuant to the terms hereof and the applicable version of the additional terms for Support Services available at https://www.oracle.com/corporate/contracts/cloud-services/netsuite/ or such other URL as specified by Oracle. Support Services may be subject to additional fees.	« Services de Support » désigne les services de support technique complémentaires à fournir au Client pour le Service Cloud en vertu des dispositions des présentes, et de la version concernée des dispositions supplémentaires des Services de Support disponibles à l’adresse https://www.oracle.com/corporate/contracts/cloud-services/netsuite/ ou sur toute autre URL indiquée par Oracle. Les Services de Support peuvent être soumis à des frais supplémentaires.
“ Third Party Applications ” means applications, integrations, services, or implementation, customization and other consulting services related thereto, provided by a party other than Oracle, as further described in the section below entitled “Third Party Applications” that interoperate with the Cloud Service, including but not limited to those listed on Suiteapp.com .	« Applications Tierces » désigne les applications, les intégrations, les services de mises en œuvre, de personnalisation et de conseil y afférents, qu’un tiers fournit, tels que décrits plus en détail dans l’article ci-dessous intitulé « Applications Tierces » qui interagissent avec le Service Cloud, notamment celles répertoriées sur SuiteApp.com .
“ Users ” means individuals who are authorized by Customer to use the Cloud Service pursuant to this Agreement or as	« Utilisateurs » désignent les personnes physiques que le Client autorise à utiliser le Service Cloud dans le cadre du

**Subscription Services Agreement
Contrat de Services de Souscription**

<p>otherwise defined, restricted or limited in an Estimate/Order Form or amendment to this Agreement. Users may include but are not limited to Customer's and Customer's affiliates' employees, consultants, contractors and agents.</p>	<p>présent Contrat ou tel que défini, restreint ou limité dans un Devis/une Commande ou un avenant au présent Contrat. Les Utilisateurs comprennent notamment les salariés, les consultants, les sous-traitants et les mandataires du Client et de ses sociétés affiliées.</p>
<p>“User Guides” mean the online English language user guides for the Cloud Service, accessible via login at http://www.netsuite.com (under “Help”) or included in the Oracle documentation identified under the “NetSuite Applications” heading available at https://docs.oracle.com/en/, as updated from time to time.</p>	<p>« Modes d’Emploi » désigne les modes d’emploi en ligne rédigés en Anglais pour le Service Cloud, qui sont accessibles en se connectant sur http://www.netsuite.com (sous « Help ») ou inclus dans la documentation Oracle identifiée sous la rubrique « Applications NetSuite » disponible à l’adresse https://docs.oracle.com/en/ et mis à jour de temps à autre.</p>
<p>“URL Terms” means the terms with which Customer must comply, which are located at a URL, referenced in this Agreement and are hereby incorporated by reference.</p>	<p>« Dispositions de l’URL » désigne les dispositions auxquelles le client doit se conformer, qui sont accessibles par le biais d’une adresse internet (URL), auxquelles il est fait référence dans le présent Contrat et qui y sont intégrées par renvoi.</p>
<p>1. Services. Subject to the terms and conditions of this Agreement, Customer shall have the non-exclusive, worldwide, limited right to use the Cloud Service, Support Services and Professional Services ordered by Customer (collectively, the “Services”) during the applicable period set forth in Customer’s applicable Estimate/Order Form or SOW solely for the internal business operations of Customer. Customer may allow its Users to use the Services for this purpose, and Customer is responsible for their compliance with this Agreement and Customer’s applicable Estimate/Order Form or SOW. The terms of this Agreement shall also apply to updates and upgrades subsequently provided by Oracle to Customer for the Cloud Service.</p>	<p>1. Services. En vertu des dispositions du présent Contrat, Oracle concède au Client un droit non exclusif, international et limité d’utiliser le Service Cloud, les Services de Support et les Services Professionnels que le Client a commandés (les « Services ») pendant la période applicable indiquée dans le Devis/la Commande concerné(e) du Client ou la SOW, uniquement pour les besoins professionnels internes du Client. Le Client peut autoriser ses Utilisateurs à utiliser les Services dans ce cadre, et il est tenu de leur faire respecter le présent Contrat ainsi que le Devis/la Commande concerné(e) du Client ou la SOW. Les dispositions du présent Contrat s’appliquent également aux mises à jour et mises à niveau qu’Oracle fournira ultérieurement au Client dans le cadre du Service Cloud.</p>
<p>2. Estimates/Order Forms. The Services shall be ordered by Customer pursuant to Estimates/Order Forms. Each Estimate/Order Form shall include at a minimum a listing of the Cloud Service and any Support Services and/or Professional Services being ordered and the associated fees. Except as otherwise provided on the Estimate/Order Form, Statement of Work or this Agreement, once placed, each Estimate/Order Form and Statement of Work is non-cancellable and all sums paid are non-refundable. If Customer exceeds the quantity of Services ordered, then Customer promptly must purchase and pay fees for the excess quantity.</p>	<p>2. Devis/Commandes. Le Client commande les Services conformément aux Devis/Commandes. Chaque Devis/Commande doit inclure au moins la désignation du Service Cloud et des Services de Support et/ou Services Professionnels commandés, ainsi que les frais associés. Sauf indication contraire dans le Devis/la Commande, la Description de Services ou le présent Contrat, chaque Devis/Commande et Description de Services ne peuvent être annulés une fois effectués et toutes les sommes versées sont non remboursables. Si le client dépasse la quantité de Services commandés, Il doit rapidement commander et payer les redevances correspondantes pour la quantité excédentaire.</p>
<p>Any one of Customer’s majority owned subsidiaries may also order Services under this Agreement by entering into an Estimate/Order Form or SOW, signed by such subsidiary and Oracle, as applicable, and agreeing to be bound by the terms of this Agreement and such Estimate/Order Form or SOW. For the purposes of such Estimate/Order Form or SOW, “Customer” as used in such Estimate/Order Form or SOW and this Agreement, shall be deemed to refer to the majority owned subsidiary executing such Estimate/Order Form or SOW.</p>	<p>Chacune des filiales majoritaires du Client peut également commander des Services en vertu du présent Contrat en concluant un Devis/une Commande ou une SOW signé par ladite filiale et Oracle, selon le cas, et en acceptant d’être liée par les dispositions du présent Contrat et dudit Devis/de ladite Commande ou de ladite SOW. Dans le cadre du Devis/de la Commande ou de la SOW, le terme « Client » employé dans ledit Devis/ladite Commande ou ladite SOW, ou encore dans le présent Contrat, sera considéré comme désignant la filiale majoritaire qui signe le Devis/la Commande ou la SOW.</p>
<p>3. Restrictions.</p>	<p>3. Restrictions.</p>

**Subscription Services Agreement
Contrat de Services de Souscription**

<p>3.1 General Restrictions.</p>	<p>3.1 Restrictions générales.</p>
<p>3.1.1 Customer may not, and may not cause or permit others to: (a) use the Services to harass any person; cause damage or injury to any person or property; publish any material that is false, defamatory, harassing or obscene; violate privacy rights; promote bigotry, racism, hatred or harm; send unsolicited bulk e-mail, junk mail, spam or chain letters; infringe property rights; or otherwise violate applicable laws, ordinances or regulations; (b) perform or disclose any benchmarking, availability or performance testing of the Services; or (c) perform or disclose any performance or vulnerability testing of the Services without Oracle's prior written approval, perform or disclose network discovery, port and service identification, vulnerability scanning, password cracking, remote access or penetration testing of the Services (the "Acceptable Use Policy"). In addition to other rights that Oracle has in this Agreement and Customer Estimate/Order Form, Oracle has the right to take remedial action if the Acceptable Use Policy is violated, and such remedial action may include removing or disabling access to material that violates the policy.</p>	<p>3.1.1 Le Client n'est pas autorisé et n'a pas le droit d'inciter ou d'autoriser des tiers à : (a) utiliser les Services pour harceler quiconque ; causer des dommages matériels ou des blessures ; publier tout document faux, diffamatoire, harcelant ou obscène ; violer les droits à la vie privée ; promouvoir le sectarisme, le racisme, la haine ou la violence ; envoyer un publipostage non sollicité, une chaîne de lettres ou des spams ; enfreindre des droits de propriété ; ou enfreindre de quelque autre manière les lois, ordonnances ou réglementations en vigueur ; (b) exécuter ou divulguer des analyses comparatives, des tests de disponibilité ou des tests de performance des Services ; ou (c) exécuter ou divulguer des tests de performances ou de vulnérabilité des Services sans l'autorisation préalable écrite d'Oracle, exécuter ou divulguer la détection de réseaux, l'identification de ports et de services, l'analyse de vulnérabilité, le piratage de mots de passe, l'accès à distance ou des tests d'intrusion dans les Services (les « Conditions Générales d'Utilisation »). Outre les autres droits accordés à Oracle par le présent Contrat et le Devis/la Commande du Client, Oracle a le droit de prendre des mesures correctives en cas de violation des Conditions Générales d'Utilisation, et ladite action corrective peut inclure la suppression ou la désactivation de l'accès au composant qui viole les Conditions Générales d'Utilisation.</p>
<p>3.1.2 Customer may not, and may not cause or permit others to: (a) modify, make derivative works of, disassemble, decompile, reverse engineer, reproduce, republish, download, or copy any part of the Services (including data structures or similar materials produced by programs); (b) access or use the Services to build or support, directly or indirectly, products or services competitive to Oracle; or (c) license, sell, transfer, assign, distribute, outsource, permit timesharing or service bureau use of, commercially exploit, or make available the Services to any third party except as permitted by this Agreement or Customer Estimate/Order Form.</p>	<p>3.1.2 Le Client n'est pas autorisé et n'a pas le droit d'inciter ou d'autoriser des tiers à : (a) modifier, créer des œuvres dérivées, désassembler, décompiler, procéder à l'ingénierie à rebours, reproduire, republier, télécharger ou copier tout ou partie des Services (y compris les structures de données ou de composants similaires produits par les logiciels) ; (b) accéder aux Services ou les utiliser pour créer ou prendre en charge, directement ou indirectement, des produits ou services concurrents d'Oracle ; ou (c) licencier, vendre, transférer, céder, distribuer, externaliser, permettre l'utilisation en temps partagé ou en service bureau, ou autrement exploiter commercialement ou rendre les Services disponibles, pour une tierce partie, autrement qu'expressément autorisé aux termes du présent Contrat ou du Devis/de la Commande du Client.</p>
<p>3.2 HIPAA. Customer agrees that: (i) Oracle is not acting on Customer's behalf as a Business Associate or subcontractor; (ii) the Cloud Service may not be used to store, maintain, process or transmit protected health information ("PHI") and (iii) the Cloud Service will not be used in any manner that would require Oracle or the Cloud Service to be compliant with the Health Insurance Portability and Accountability Act of 1996, as amended and supplemented ("HIPAA"). In the preceding sentence, the terms "Business Associate," "subcontractor," "protected health information" or "PHI" shall have the meanings described in HIPAA.</p>	<p>3.2 HIPAA. Le Client convient de ce qui suit : (i) Oracle n'agit pas pour le compte du Client en tant que Partenaire Commercial ou sous-traitant; (ii) le Service Cloud ne peut pas être utilisé pour stocker, conserver, traiter ou transmettre des données concernant la santé (« PHI ») et (iii) le Service Cloud ne sera pas utilisé de sorte à obliger Oracle ou le Service Cloud à être conforme à la Loi américaine de 1996 relative à la Portabilité et la Responsabilité de l'Assurance Maladie (Health Insurance Portability and Accountability Act), modifiée et complétée (« HIPAA »). Dans la phrase précédente, les termes « Partenaire Commercial », « sous-traitant », « données concernant la santé » ou « PHI » ont le sens donné dans la norme HIPAA.</p>
<p>4. Term, Fee, Payment & Taxes.</p>	<p>4. Durée, Redevance, Règlement et Taxes.</p>

**Subscription Services Agreement
Contrat de Services de Souscription**

<p>4.1 Term. This Agreement is valid for the Estimate/Order Forms (including SOWs) which this Agreement accompanies (the "Term"). The initial subscription term of the Cloud Service and/or Support Services procured by Customer shall continue for the term applicable to such Services specified in the applicable Estimate/Order Form. If Customer has not entered into an Estimate/Order Form with Oracle regarding renewal of Customer's Cloud Service and/or Support Services prior to the expiration of the initial term or then-current renewal term of such Services, then the subscription term for such Services shall be automatically renewed for a term of one (1) year unless either party provides written notice of non-renewal to the other at least thirty (30) days before expiration of the applicable initial term or then-current renewal term.</p>	<p>4.1 Durée de validité. Le présent Contrat est en vigueur pour les Devis/toutes les Commandes (y compris toutes les SOW) joints au présent Contrat (la « Durée »). La durée d'abonnement initial au Service Cloud et/ou aux Services de Support achetés par le Client se poursuivra pour la période en vigueur auxdits Services indiquée dans le Devis/la Commande concerné(e). Si le Client n'a pas passé de Devis/Commande avec Oracle pour le renouvellement du Service Cloud et/ou des Services de Support commandés par le Client avant l'expiration de la durée initiale ou de la durée de renouvellement en cours desdits Services, la durée d'abonnement auxdits Services sera automatiquement renouvelées pour une durée de un (1) an à moins que l'une des parties ne fournisse à l'autre une notification écrite de non-renouvellement dans les trente (30) jours avant l'expiration de la durée initiale ou de la durée de renouvellement en cours concernée.</p>
<p>4.2 Fees and Payment. All fees payable are due within 30 days from the invoice date unless otherwise specified in the applicable Estimate/Order Form. All fees are non-refundable, except as otherwise explicitly stated in the applicable Estimate/Order Form or this Agreement.</p>	<p>4.2 Frais et Règlement. Toutes les redevances dues doivent être réglées dans les 30 jours suivant la date de facturation, sauf indication contraire dans le Devis/la Commande concerné(e). Toutes les sommes versées sont non remboursables, sauf indication contraire explicite dans le Devis/la Commande concerné(e) ou le présent Contrat.</p>
<p>4.3 The fees and the term of use for additional capacity of the applicable Cloud Service metric and other items procured during an existing subscription term will co-terminate with and be prorated through the end date of the subscription term for the applicable Cloud Service. Pricing for subsequent renewal Estimate/Order Forms shall be set at then current Oracle pricing, unless otherwise agreed to by the parties.</p>	<p>4.3 Les redevances et la durée d'utilisation pour la capacité supplémentaire de la métrique du Service Cloud concerné et les autres services commandés au cours de la durée d'abonnement en cours se termineront également à la date de fin de la période du Service Cloud concerné, et seront calculées au prorata jusqu'à cette date. Les tarifs indiqués dans les Devis/Commandes de renouvellement ultérieurs seront définis selon les tarifs Oracle en vigueur, sauf accord contraire des parties.</p>
<p>4.4 Taxes. Oracle fees do not include any local, state, federal or foreign taxes, levies or duties of any nature, including value-added, sales use or withholding taxes ("Taxes"). Customer is responsible for paying all Taxes, excluding only taxes based on Oracle's net income. If Oracle has the legal obligation to pay or collect Taxes for which Customer is responsible under this Section, the appropriate amount shall be invoiced to and paid by Customer unless Customer provides Oracle with a valid tax exemption certificate authorized by the appropriate taxing authority.</p>	<p>4.4 Taxes. Les redevances d'Oracle n'incluent pas les taxes, les charges ni les prélèvements locaux, étatiques, fédéraux ou étrangers de nature quelconque, y compris les taxes sur la valeur ajoutée, les taxes de vente et les retenues à la source (« Taxes »). Le Client est tenu de payer toutes les Taxes, à l'exception des taxes basées sur le revenu net d'Oracle. Si Oracle a l'obligation légale de payer ou de récupérer des Taxes qui incombent au Client au titre du présent Article, le montant approprié devra être facturé et réglé par le Client, à moins que le Client ne fournisse à Oracle un certificat d'exonération fiscale valide délivré par l'autorité fiscale adéquate.</p>
<p>5. Proprietary Rights.</p>	<p>5. Droits de Propriété.</p>
<p>5.1 Ownership of Customer Data. As between Oracle and Customer, all title and intellectual property rights in and to the Customer Data is owned exclusively by Customer. Customer acknowledges and agrees that in connection with the provision of the Services, Oracle may store and maintain Customer Data for a period of time consistent with Oracle's standard business processes for the Services. Following expiration or termination of the Agreement or a Customer account, if applicable, Oracle will deactivate the applicable Customer account(s) and delete any data therein. Customer grants Oracle the right to host, use, process, display and transmit Customer Data to provide</p>	<p>5.1 Propriété des Données du Client. Entre Oracle et le Client, tous les titres et droits de propriété intellectuelle relatifs aux Données du Client et relatifs à ces dernières appartiennent exclusivement au Client. Le Client reconnaît et accepte que dans le cadre de la réalisation des Services, Oracle pourra être amené à stocker et conserver les Données du Client pendant une durée conforme aux procédés opérationnels standards d'Oracle pour les Services. Après l'expiration ou la résiliation du Contrat ou d'un compte Client, le cas échéant, Oracle désactivera le ou les comptes Client concerné(s) et y supprimera les données. Le Client accorde à Oracle le droit d'héberger, d'utiliser, de</p>

**Subscription Services Agreement
Contrat de Services de Souscription**

<p>the Services pursuant to and in accordance with this Agreement and the applicable Estimate/Order Form or SOW. Customer has sole responsibility for the accuracy, quality, integrity, legality, reliability, and appropriateness of Customer Data, and for obtaining all rights related to Customer Data required by Oracle to perform the Services.</p>	<p>traiter, d'afficher et de transmettre les Données du Client afin de réaliser la prestation de Services, conformément au présent Contrat et au Devis/à la Commande ou à la SOW concerné(e). Le Client est le seul responsable de l'exactitude, la qualité, l'intégrité, la légalité, la fiabilité et le caractère approprié des Données du Client, et d'obtenir tous les droits inhérents aux Données du Client requis par Oracle pour exécuter les Services.</p>
<p>5.2 Oracle Intellectual Property Rights. All rights, title and interest in and to the Services (including without limitation all intellectual property rights therein and all modifications, extensions, customizations, scripts or other derivative works of the Services provided or developed by Oracle) and anything developed or delivered by or on behalf of Oracle under this Agreement (including without limitation Deliverables and Tools as such terms are defined in the Professional Services Addendum) are owned exclusively by Oracle or its licensors. Except as provided in this Agreement, the rights granted to Customer do not convey any rights in the Services, express or implied, or ownership in the Services or any intellectual property rights thereto. Customer grants Oracle a royalty free, worldwide, perpetual, irrevocable, transferable right to use, modify, distribute and incorporate into the Services (without attribution of any kind) any suggestions, enhancement request, recommendations, proposals, correction or other feedback or information provided by Customer or any Users related to the operation or functionality of the Services. Any rights in the Services or Oracle's intellectual property not expressly granted herein by Oracle are reserved by Oracle. Oracle, NetSuite and OpenAir service marks, logos and product and service names are marks of Oracle (the "Oracle Marks"). Customer agrees not to display or use the Oracle Marks in any manner without Oracle's express prior written permission. The trademarks, logos and service marks of Third Party Application providers ("Marks") are the property of such third parties. Customer is not permitted to use these Marks without the prior written consent of such third party which may own the Mark.</p>	<p>5.2 Droits de propriété intellectuelle d'Oracle. Tous les droits, titres et intérêts inclus dans les Services ou relatifs à ces derniers (notamment tous les droits de propriété intellectuelle y afférents et l'ensemble des modifications, extensions, personnalisations, scripts ou autres œuvres dérivées des Services fournis ou développés par Oracle) et tout élément développé ou fourni par Oracle ou pour son compte dans le cadre du présent Contrat (notamment les Livrables et Outils, tels que définis dans l'Addendum des Services Professionnels) appartiennent exclusivement à Oracle et à ses concédants. Sauf disposition contraire dans le présent Contrat, les droits accordés au Client ne confèrent pas d'autres droits relatifs aux Services, exprès ou implicites, ou de propriété des Services ni de droits de propriété intellectuelle y afférents. Le Client accorde à Oracle un droit exempt de redevances, international, perpétuel, irrévocable et cessible d'utilisation, de modification, de distribution et d'intégration dans les Services (sans reconnaissance quelconque) de suggestions, demandes d'amélioration, recommandations, propositions, corrections ou autres commentaires ou renseignements fournis par le Client ou les Utilisateurs concernant l'opération ou la fonctionnalité des Services. Tous les droits contenus dans les Services ou la propriété intellectuelle d'Oracle qu'Oracle n'accorde pas expressément aux présentes sont réservés à Oracle. Les marques de service, les logos et les noms de services et produits d'Oracle, de NetSuite et d'OpenAir sont des marques d'Oracle (les « Marques d'Oracle »). Le Client accepte de ne pas publier ni faire usage des Marques d'Oracle d'une manière quelconque sans qu'Oracle ne l'y ait expressément et préalablement autorisé par écrit. Les marques de commerce, les logos et les marques de service de fournisseurs d'Applications Tierces (« Marques ») appartiennent auxdits tiers. Le Client n'est pas autorisé à utiliser ces Marques sans l'accord préalable écrit dudit tiers auquel peut appartenir la Marque.</p>
<p>6. Terms of Service.</p>	<p>6. Conditions d'Utilisation.</p>
<p>6.1 Accuracy of Customer's Contact Information. Customer shall provide accurate, current and complete information on Customer's legal business name, address, email address and phone number, and maintain and promptly update this information if it should change.</p>	<p>6.1 Exactitude des Coordonnées du Client. Le Client doit fournir des informations exactes, actuelles et complètes sur sa raison sociale, son adresse, son adresse e-mail et son numéro de téléphone, et conserver et mettre à jour immédiatement ces informations en cas de changement.</p>
<p>6.2 Notice. Any notice required under this Agreement shall be provided to the other party in writing. If Customer has a legal dispute with Oracle or if Customer wishes to provide a notice under the Indemnification Section of this Agreement, or if Customer becomes subject to insolvency or other similar legal proceedings, Customer will promptly</p>	<p>6.2 Notification. Toute notification requise en vertu des présentes devra être remise à l'autre partie par écrit. Si le Client a un différend juridique avec Oracle, s'il souhaite communiquer une notification afférent à l'Article « Indemnisation » du présent Contrat, ou s'il devient l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de toute procédure</p>

**Subscription Services Agreement
Contrat de Services de Souscription**

<p>send written notice to: Oracle France, S.A.S., 15 Boulevard Charles de Gaulle 92715 Colombes Cedex, Attention: General Counsel, Legal Department.</p>	<p>judiciaire similaire, il doit sans délai adresser une notification écrite à : Oracle France, S.A.S., sis au 15 boulevard Charles de Gaulle - 92715 Colombes à l'attention du Directeur Juridique, Service Juridique.</p>
<p>6.3 Users: Passwords, Access and Notification. Customer shall authorize access to and assign unique passwords and user names to its Users. Customer will be responsible for the confidentiality and use of User's passwords and user names. Customer will also be responsible for all Electronic Communications, including those containing business information, account registration, account holder information, financial information, Customer Data, and all other data of any kind contained within emails or otherwise entered electronically through the Cloud Service or under Customer's account. Oracle will act as though any Electronic Communications it receives under Customer's passwords, user name, and/or account number will have been sent by Customer. Customer shall use commercially reasonable efforts to prevent unauthorized access to or use of the Cloud Service and shall promptly notify Oracle of any unauthorized access or use of the Cloud Service and any loss or theft or unauthorized use of any User's password or name and/or Cloud Service account numbers.</p>	<p>6.3 Utilisateurs : Mots de passe, Accès et Notification. Le Client autorisera l'accès et attribuera des mots de passe et noms d'utilisateur uniques à ses Utilisateurs. Le Client est responsable de la confidentialité et de l'utilisation des mots de passe et des noms d'utilisateur des Utilisateurs. Le Client est également responsable des Communications Électroniques, notamment de celles contenant des informations commerciales, l'enregistrement de comptes, des informations sur les titulaires de comptes, des informations financières, des Données du Client et toutes autres données figurant dans les e-mails ou transmises par une autre voie électronique via le Service Cloud ou le compte du Client. Oracle agira comme si toute Communication Électronique qu'il reçoit sous les mots de passe, noms d'utilisateur et/ou numéros de compte du Client avait été envoyée par le Client. Le Client devra déployer des efforts raisonnables d'un point de vue commercial pour empêcher l'accès ou l'utilisation non autorisé(e) du Service Cloud, et devra informer immédiatement Oracle de tout accès ou utilisation non autorisé(e) du Service Cloud et de toute perte, tout vol ou toute utilisation non autorisée du mot de passe, du nom et/ou des numéros de compte de Service Cloud de l'Utilisateur.</p>
<p>6.4 Transmission of Data. Customer understands that the technical processing and transmission of Customer's Electronic Communications is fundamentally necessary to use of the Cloud Service. Customer is responsible for securing DSL, cable or another high speed Internet connection and up-to-date "browser" software in order to utilize the Cloud Service. Customer expressly consents to Oracle's interception and storage of Electronic Communications and/or Customer Data as needed to provide the Services hereunder, and Customer acknowledges and understands that Customer's Electronic Communications will involve transmission over the Internet, and over various networks, only part of which may be owned and/or operated by Oracle. Customer further acknowledges and understands that Electronic Communications may be accessed by unauthorized parties when communicated across the Internet, network communications facilities, telephone or other electronic means. Without limiting Oracle's applicable obligations under the Security or Confidentiality Sections of this Agreement, Oracle is not responsible for any Electronic Communications and/or Customer Data which are delayed, lost, altered, intercepted or stored during the transmission of any data whatsoever across networks not owned and/or operated by Oracle, including, but not limited to, the Internet and Customer's local network.</p>	<p>6.4 Transmission des Données. Le Client comprend que le traitement et la transmission techniques des Communications Électroniques du Client sont fondamentalement nécessaires à l'utilisation du Service Cloud. Le Client est responsable de la sécurisation de la connexion DSL, par câble ou autre connexion Internet haut débit, et du logiciel de navigation sur Internet mis à jour dans le cadre de l'utilisation du Service Cloud. Le Client consent expressément à ce qu'Oracle intercepte et stocke les Communications Électroniques et/ou les Données du Client pour les besoins des Services indiqués aux présentes, et le Client reconnaît et comprend que les Communications Électroniques du Client impliquent la transmission par Internet et sur différents réseaux, dont une partie seulement pourra appartenir à Oracle et/ou être utilisée par Oracle. Le Client reconnaît et comprend que les Communications Électroniques sont accessibles par les parties non autorisés dès lors qu'elles sont transmises par Internet, par des installations de communications réseau, par téléphone ou par d'autres moyens électroniques. Sans limiter les obligations en vigueur d'Oracle aux termes des Articles « Sécurité » ou « Confidentialité » du présent Contrat, Oracle n'est pas responsable des Communications Électroniques et/ou des Données du Client qui sont retardées, perdues, altérées, interceptées ou stockées au cours de la transmission de données quelconque sur des réseaux n'appartenant pas à Oracle ou qui ne sont pas gérés par Oracle, notamment Internet et le réseau local du Client.</p>
<p>6.5 Third-Party Applications. Oracle or third party providers may offer Third Party Applications. Except as</p>	<p>6.5 Applications Tierces. Oracle ou les fournisseurs tiers peuvent proposer des Applications Tierces. Sauf</p>

**Subscription Services Agreement
Contrat de Services de Souscription**

<p>expressly set forth in the Estimate/Order Form, Oracle does not warrant any such Third Party Applications, regardless of whether or not such Third Party Applications are provided by a third party that is a member of an Oracle partner program or otherwise designated by Oracle as "Built For NetSuite," "certified," "approved" or "recommended." Any procurement by Customer of such Third Party Applications or services is solely between Customer and the applicable third party provider. Customer may not use Third Party Applications to enter and/or submit transactions to be processed and/or stored in the Cloud Service, unless Customer has procured the applicable subscription to the Cloud Service for such use and access.</p>	<p>indication expresse dans le Devis/la Commande, Oracle ne garantit pas ces Applications Tierces, peu importe que ces Applications Tierces soient fournies par un tiers qui est membre d'un programme partenaire d'Oracle ou autrement désignées par Oracle comme « Destinées À NetSuite », « certifiées », « approuvées » ou « recommandées ». Tout achat par le Client de ces Applications Tierces ou services ne concerne que le Client et le fournisseur tiers concerné. Le Client n'est pas autorisé à utiliser les Applications Tierces pour saisir et/ou envoyer des transactions à traiter et/ou stocker dans le Service Cloud, à moins d'avoir acheté l'abonnement concerné au Service Cloud pour ladite utilisation ou ledit accès.</p>
<p>Oracle is not responsible for any aspect of such Third Party Applications that Customer may procure or connect to through the Cloud Service, or any interoperation, descriptions, promises, or other information related to the foregoing. If Customer installs or enables Third Party Applications for use with the Cloud Service, Customer agrees that Oracle may enable such third party providers to access Customer Data for the interoperation of such Third Party Applications with the Cloud Service, and any exchange of data or other interaction between Customer and a third party provider is solely between Customer and such third party provider pursuant to a separate privacy policy or other terms governing Customer's access to or use of the Third Party Applications. Oracle shall not be responsible for any disclosure, modification or deletion of Customer Data resulting from any such access by Third Party Applications or third party providers. No procurement of such Third Party Applications is required to use the Cloud Service. If Customer was referred to Oracle by a member of one of Oracle's partner programs, Customer hereby authorizes Oracle, or its applicable affiliate, to provide such member or its successor entity with access to Customer's business information related to the procurement and use of the Cloud Service pursuant to this Agreement, including but not limited to User names and email addresses, support cases and billing/payment information.</p>	<p>Oracle n'est responsable d'aucun élément desdites Applications Tierces que le Client peut être amené à acheter ou auxquelles il peut être amené à se connecter via le Service Cloud, ou de toute interopérabilité, description, promesse ou autre information relative à ce qui précède. Si le Client installe ou active les Applications Tierces pour les utiliser avec le Service Cloud, le Client accepte qu'Oracle autorise ces fournisseurs tiers à accéder aux Données du Client pour l'interopérabilité de ces Applications Tierces avec le Service Cloud, et tout échange de données ou autre interaction entre le Client et un fournisseur tiers se fera uniquement entre le Client et le fournisseur tiers conformément à des conditions de confidentialité distinctes ou à d'autres conditions régissant l'accès du Client aux Applications Tierces ou l'utilisation de ces Applications Tierces par le Client. Oracle ne sera pas responsable de toute divulgation, modification ou suppression des Données du Client résultant d'un tel accès par des Applications Tierces ou des fournisseurs tiers. Il n'est pas obligatoire d'acheter lesdites Applications Tierces pour pouvoir utiliser le Service Cloud. Si le Client a été envoyé à Oracle par un membre de l'un des programmes partenaires d'Oracle, le Client autorise par la présente Oracle, ou son affilié concerné, à fournir audit membre ou à son successeur l'accès aux informations professionnelles du Client relatives à la commande ou à l'utilisation du Service Cloud conformément au présent Contrat, notamment les noms et les adresses e-mail des Utilisateurs, les demandes de support et les informations de facturation et de paiement.</p>
<p>6.6 Support Services. As part of the Cloud Service, Oracle will provide Customer with Help Documentation and other online resources to assist Customer in its use of the Cloud Service. Oracle also offers optional "for fee" Support Services and Professional Services.</p>	<p>6.6 Services de Support. Dans le cadre du Service Cloud, Oracle fournira au Client la Documentation d'Aide et d'autres ressources en ligne pour aider le Client à utiliser le Service Cloud. Oracle proposera également des Services de Support et des Services Professionnels « payants ».</p>
<p>6.7 NetSuite and Open Air Service Level. During the Term, the NetSuite and Open Air Cloud Service will meet the service level specified in the applicable version of the "Service Level Commitment" listed on the Oracle website located at https://www.oracle.com/corporate/contracts/cloud-services/netsuite/, or such other URL as specified by Oracle, which is hereby incorporated by reference. If the NetSuite and Open Air Cloud Service fails to achieve the service level, then Customer will be entitled, as its sole and exclusive remedy, to a credit for the Cloud Service in</p>	<p>6.7 Niveau de Service NetSuite et Open Air. Pendant la Durée du Contrat, le Service Cloud NetSuite et Open Air atteindra le niveau de service indiqué dans la version concernée de l'« Engagement de Niveau de Service » figurant sur le site Internet d'Oracle à l'adresse https://www.oracle.com/corporate/contracts/cloud-services/netsuite/, ou sur toute autre URL spécifiée par Oracle, qui est intégré aux présentes par renvoi. Si le Service Cloud NetSuite et Open Air ne parvient pas à atteindre le niveau de service, le Client aura droit, comme seul et unique recours, à un avoir pour le Service Cloud,</p>

**Subscription Services Agreement
Contrat de Services de Souscription**

<p>accordance with the terms set forth in the Service Level Commitment. The NetSuite and Open Air Cloud Service's system logs and other records shall be used for calculating any service level events.</p>	<p>conformément aux dispositions indiquées dans l'Engagement de Niveau de Service. Les journaux système et autres données du Service Cloud NetSuite ou Open Air serviront à calculer les indicateurs de niveau de service.</p>
<p>6.8 Updates. During the Services Period, Oracle may update the Services, the Oracle NetSuite Written Materials to reflect changes in, among other things, laws, regulations, rules, technology, industry practices, patterns of system use, and availability of Third Party Applications. Oracle updates to the Services, the Oracle NetSuite Written Materials will not materially reduce the level of performance, functionality, security or availability of the Services during the term of Customer's Estimate/Order Form or SOW.</p>	<p>6.8 Mises à jour. Pendant la Période de Services, Oracle peut mettre à jour les Services, les Documents Écrits Oracle NetSuite pour refléter les changements entre autres des lois, réglementations, règles, technologies, pratiques industrielles, modèles d'utilisation des systèmes et de la disponibilité des Applications Tierces. Les mises à jour effectuées par Oracle pour les Services, les Documents Écrits Oracle NetSuite ne réduiront pas significativement le niveau de performance, de fonctionnalité, de sécurité ou de disponibilité des Services pendant la Durée du Devis/de la Commande ou de la SOW du Client.</p>
<p>6.9 Service Monitoring and Analyses</p>	<p>6.9 Surveillance et Analyses des Services</p>
<p>6.9.1 Oracle continuously monitors the Cloud Service to facilitate Oracle's operation of the Services; to help resolve Customer service requests; to detect and address threats to the functionality, security, integrity, and availability of the Services as well as any content, data, or applications in the Services; and to detect and address illegal acts or violations of the Acceptable Use Policy. Oracle monitoring tools do not collect or store any Customer Data residing in the Services, except as needed for such purposes. Oracle does not monitor, and does not address issues with, non-Oracle software provided by Customer or any of Customer's Users that is stored in, or run on or through, the Services. Information collected by Oracle monitoring tools (excluding Customer Data) may also be used to assist in managing Oracle's product and service portfolio, to help Oracle address deficiencies in its product and service offerings, and for license management purposes.</p>	<p>6.9.1 Oracle surveille continuellement les Services pour faciliter son exploitation dudit Service Cloud ; pour aider à la résolution des demandes d'assistance du Client ; pour détecter ou traiter les menaces pesant sur la fonctionnalité, la sécurité, l'intégrité et la disponibilité des Services, ainsi que les contenus, les données ou les applications intégrés aux Services ; ainsi que pour détecter et gérer les activités illégales et les violations des Conditions Générales d'Utilisation. Les outils de surveillance d'Oracle ne collectent pas et ne stockent pas les Données du Client résidant dans les Services, sauf pour les besoins liés auxdits services. Oracle ne surveille pas et ne résout pas les problèmes découlant de logiciels autres que ceux d'Oracle fournis par le Client ou par ses Utilisateurs, et qui sont stockés ou exécutés par le biais des Services. Les informations collectées par les outils de surveillance d'Oracle (à l'exclusion des Données du Client) peuvent également être utilisées pour faciliter la gestion de votre portefeuille de produits et services Oracle, pour aider Oracle à corriger les déficiences de ses offres de produits et services, ainsi qu'à des fins de gestion des licences.</p>
<p>6.9.2 Oracle may (i) compile statistical and other information related to the performance, operation and use of the Services, and (ii) use data from the Services in aggregated form for security and operations management, to create statistical analyses, and for research and development purposes (clauses (i) and (ii) are collectively referred to as "Service Analyses"). Oracle may make Service Analyses publicly available; however, Service Analyses will not incorporate Customer Data, personal information or Confidential Information in a form that could serve to identify Customer or any individual. Oracle retains all intellectual property rights in Service Analyses.</p>	<p>6.9.2 Oracle peut (i) compiler des données statistiques et d'autres informations liées à l'exécution, l'exploitation et l'utilisation des Services, et (ii) utiliser des données provenant des Services sous une forme agrégée pour la gestion des opérations et de la sécurité, pour créer des analyses statistiques et faire de la recherche et du développement (les clauses (i) et (ii) sont collectivement appelées les « Analyses de Service »). Oracle peut rendre publiques les Analyses des Services ; toutefois, les Analyses des Services n'intégreront pas les Données du Client, ses informations personnelles ou ses Informations Confidentielles sous une forme qui pourrait permettre d'identifier le Client ou un quelconque individu. Oracle se réserve tous les droits de propriété intellectuelle sur les Analyses de Service.</p>
<p>6.10 Security. Oracle shall maintain commercially reasonable administrative, physical and technical safeguards designed for the protection, confidentiality and integrity of Customer Data, as described in the applicable version of the Data Security Addendum available at</p>	<p>6.10 Sécurité. Oracle devra mettre en place des garanties administratives, physiques et techniques raisonnables d'un point de vue commercial, destinées à la protection, la confidentialité et l'intégrité des Données du Client, telles que décrites dans la version applicable de</p>

**Subscription Services Agreement
Contrat de Services de Souscription**

<p>https://www.oracle.com/corporate/contracts/cloud-services/netsuite/cloud-delivery-policies.html.</p>	<p>l'Addendum de la Sécurité des Données disponible sur https://www.oracle.com/corporate/contracts/cloud-services/netsuite/cloud-delivery-policies.html.</p>
<p>6.11 PCI-DSS Compliance. Customer is responsible for ensuring that its use of the Cloud Service to store or process credit card data complies with applicable Payment Card Industry Data Security Standards (“PCI DSS”) requirements and shall not store credit card and social security data in the Cloud Service except in the designated encrypted fields for such data. During the Term, Oracle shall maintain PCI DSS compliance for those portions of the Cloud Service that are designated by Oracle as being designed to store and process credit card data. Any changes made to the Cloud Service by the Customer or at the Customer’s direction may affect the Customer’s compliance with PCI DSS requirements and Customer shall be solely responsible for ensuring that any such changes are compliant with PCI DSS requirements.</p>	<p>6.11 Conformité aux normes PCI DSS. Le Client est tenu de s’assurer que son utilisation du Service Cloud pour stocker ou traiter les données de cartes de crédit est conforme aux Normes en vigueur de Sécurité Informatique des Données appliquées par l’Industrie des Cartes de Paiement (« Payment Card Industry Data Security Standards », « PCI DSS »). Il n’est pas autorisé à stocker les données de cartes de crédit et de sécurité sociale dans le Service Cloud en dehors des champs chiffrés dédiés à ce type de données. Pendant la Durée du Contrat, Oracle devra rester conforme aux normes PCI DSS pour les parties du Service Cloud qui stockent et traitent les données de cartes de crédit. Toute modification que le Client apporte ou demande d’apporter au Service Cloud risque d’affecter la conformité du Client aux normes PCI DSS, et il incombe entièrement au Client de veiller à ce que lesdites modifications respectent les normes PCI DSS.</p>
<p>6.12 Data Protection</p>	<p>6.12 Protection des données</p>
<p>6.12.1 In performing the Services, Oracle will comply with the Oracle Services Privacy Policy, which is available at http://www.oracle.com/html/Services-privacy-policy.html and incorporated herein by reference. The Oracle Services Privacy Policy is subject to change at Oracle’s discretion; however, Oracle policy changes will not result in a material reduction in the level of protection provided for Customer’s Personal Data (as defined in Oracle’s Data Processing Agreement) provided as part of Customer Data during the term of Customer’s Estimate/Order Form.</p>	<p>6.12.1 Dans le cadre des Services, Oracle respectera la Charte de Confidentialité des Services Oracle qui peut être consultée à l’adresse http://www.oracle.com/html/Services-privacy-policy.html et est intégrée aux présentes par renvoi. La Charte de Confidentialité des Services Oracle est susceptible d’être modifiée à la seule discrétion d’Oracle ; néanmoins, les modifications apportées par Oracle à cette charte ne réduiront pas significativement le niveau de protection accordé aux Données à Caractère Personnel du Client (tel qu’indiqué dans le Contrat de Traitement des Données d’Oracle) qui ont été fournies en tant que Données du Client pendant la Durée du Devis/de la Commande du Client.</p>
<p>6.12.2 Unless otherwise provided in the applicable Estimate/Order Form, Oracle’s Data Processing Agreement for Cloud Services (the “Data Processing Agreement”), which is available at http://www.oracle.com/dataprocessingagreement and incorporated herein by reference, describes the parties’ respective roles for the processing and control of Personal Data that Customer provides to Oracle as part of the Services. Unless otherwise provided in the applicable Estimate/Order Form, Oracle will act as a data processor, and will act on Customer instructions concerning the treatment of Customer’s Personal Data residing in the services environment, as specified in this Agreement, the Data Processing Agreement and the applicable Estimate/Order Form. Customer agrees to provide any notices and obtain any consents related to Customer’s use of the Services and Oracle’s provision of the Services, including those related to the collection, use, processing, transfer and disclosure of Personal Data.</p>	<p>6.12.2 Sauf indication contraire dans le Devis/la Commande concerné(e), le Contrat de Traitement des Données d’Oracle pour les Services Cloud (le « Contrat de Traitement des Données »), qui est disponible à l’adresse http://www.oracle.com/corporate/contracts et qui est intégré aux présentes par renvoi, décrit les rôles respectifs des parties dans le traitement et le contrôle des Données Personnelles que le Client fournit à Oracle dans le cadre des Services. Sauf disposition contraire dans le Devis/la Commande concerné(e), Oracle fera office de sous-traitant des données et agira sur instructions du Client concernant le traitement des Données à Caractère Personnel du Client résidant dans l’environnement des services, comme indiqué dans le présent Contrat, le Contrat de Traitement des Données et le Devis/la Commande concerné(e). Le Client s’engage à apposer les mentions légales nécessaires et à obtenir tous les accords relatifs à l’utilisation des Services par le Client et à la fourniture des Services par Oracle, y compris ceux liés à la collecte, à l’utilisation, au traitement, au transfert et à la divulgation des Données Personnelles.</p>
<p>6.12.3 The Data Processing Agreement does not apply to any (1) demonstration accounts, trials, beta releases, or other similar versions of the services or (2) any features,</p>	<p>6.12.3 Le Contrat de Traitement des Données ne s’applique pas aux éléments suivants : (1) comptes de démonstration, versions d’essai, versions bêta ou autres</p>

**Subscription Services Agreement
Contrat de Services de Souscription**

<p>services or products which are provided pursuant to a separate agreement or by a party other than Oracle (e.g. where Oracle is merely a billing/collection agent) including but not limited to Celigo and Pacejet.</p>	<p>versions similaires des services, ou (2) fonctionnalités, services, produits fournis au titre d'un autre contrat ou par une partie autre qu'Oracle (par exemple, dans le cas où Oracle fait simplement office d'organisme de facturation/recouvrement), notamment Celigo et Pacejet.</p>
<p>7. Suspension/Termination.</p>	<p>7. Suspension/Résiliation.</p>
<p>7.1 Suspension for Delinquent Account. Oracle reserves the right to suspend Customer's access to and/or use of the Services if any payment is due but unpaid but only after Oracle has provided Customer two (2) delinquency notices, and at least thirty (30) days have passed since the transmission of the first notice. Customer agrees that Oracle shall not be liable to Customer or other third party for any suspension pursuant to this Section.</p>	<p>7.1 Suspension de Compte en Souffrance. Oracle se réserve le droit de suspendre l'accès du Client aux Services et/ou son utilisation de ces Services en cas de paiement dû non réglé, mais sous réserve d'avoir fourni au Client deux (2) avis de retard de paiement, et qu'au moins trente (30) jours se sont écoulés depuis la transmission du premier avis. Le Client accepte qu'Oracle ne soit pas tenu responsable envers le Client ou un autre tiers pour toute suspension au titre du présent Article.</p>
<p>7.2 Suspension for Ongoing Harm. Oracle may suspend Customer's or Users' access to, or use of, the Services if Oracle believes that (a) there is a significant threat to the functionality, security, integrity, or availability of the Services or any content, data, or applications in the Services; (b) Customer or Users are accessing or using the Services to commit an illegal act; or (c) there is a violation of the Acceptable Use Policy. When reasonably practicable and lawfully permitted, Oracle will provide Customer with advance notice of any such suspension. Oracle will use reasonable efforts to re-establish the Services promptly after Oracle determines that the issue causing the suspension has been resolved. During any suspension period, Oracle will make Customer Data (as it existed on the suspension date) available to Customer. Any suspension under this Section shall not excuse Customer from Customer's obligation to make payments under this Agreement.</p>	<p>7.2 Suspension pour Préjudice Continu. Oracle peut suspendre l'accès du Client ou celui de ses Utilisateurs aux Services ou son utilisation de ceux-ci ou celle de ses Utilisateurs si Oracle pense (a) qu'il existe une menace importante pour la fonctionnalité, la sécurité, l'intégrité ou la disponibilité des Services ou de tout contenu, donnée ou application dans les Services ; (b) que le Client ou ses Utilisateurs accèdent aux Services ou les utilisent pour commettre un acte illégal ; ou (c) qu'il y a violation des Conditions Générales d'Utilisation. Quand cela est raisonnablement réalisable ou autorisé par la loi, Oracle communiquera au Client un préavis de toute suspension de cette nature. Oracle déploiera des efforts raisonnables pour rétablir rapidement les Services après avoir déterminé que le problème causant la suspension a été résolu. Pendant toute période de suspension, Oracle mettra les Données du Client (telles qu'elles existaient à la date de suspension) à la disposition du Client. Toute suspension au titre du présent Article n'excusera pas le Client de ses obligations de paiement dans le cadre du présent Contrat.</p>
<p>7.3 Termination for Cause. If either Customer or Oracle breaches a material term of this Agreement or any Estimate/Order Form or SOW and fails to correct the breach within 30 days of written specification of the breach, then the breaching party is in default and the non-breaching party may terminate (a) in the case of breach of any Estimate/Order Form or SOW, the Estimate/Order Form and any applicable SOW under which the breach occurred; or (b) in the case of breach of the Agreement, the Agreement and all Estimates/Order Forms and SOWs that have been placed under the Agreement. If Oracle terminates any orders as specified in the preceding sentence, Customer must pay within 30 days all amounts that have accrued prior to such termination, as well as all sums remaining unpaid for the Services under such Estimates/Order Forms and SOWs plus related taxes and expenses. Except for nonpayment of fees, the nonbreaching party may agree in its sole discretion to extend the 30 day period for so long as the breaching party continues reasonable efforts to cure the breach. Customer agrees that if it is in default under this Agreement, Customer may not use those Services ordered.</p>	<p>7.3 Résiliation pour Motif. Si le Client ou Oracle viole une disposition importante du présent Contrat ou de tout Devis/toute Commande ou toute SOW et ne remédie pas à cette violation dans les 30 jours à compter de l'avis écrit de la violation, la partie en tort sera en défaut, et l'autre partie pourra résilier (a) dans le cas d'une violation d'un Devis/d'une Commande ou d'une SOW, le Devis/la Commande et la SOW concernée qui ont fait l'objet de la violation ; ou (b) dans le cas d'une violation concernant le Contrat, le Contrat et l'ensemble des Devis/Commandes et SOW qui ont été passés dans le cadre du Contrat. Si Oracle résilie des commandes comme indiqué précédemment, le Client devra payer sous 30 jours la totalité des sommes accumulées avant la résiliation, ainsi que toutes les sommes restantes impayées concernant les Services commandés au titre de ces Devis/Commandes, plus les taxes et les frais concernés. Sauf en cas de non-paiement des redevances, la partie non défaillante peut convenir à sa seule discrétion de prolonger la période de 30 jours aussi longtemps que la partie en défaut poursuit ses efforts pour remédier à ce manquement. Le Client convient que s'il est en défaut au titre du présent Contrat, il ne pourra utiliser lesdits Services commandés.</p>

**Subscription Services Agreement
Contrat de Services de Souscription**

<p>8. Confidentiality.</p>	<p>8. Confidentialité.</p>
<p>8.1 By virtue of this Agreement, the parties may disclose to each other information that is confidential (“Confidential Information”). Confidential Information shall be limited to the terms and pricing under this Agreement and Customer’s Estimate/Order Forms, Customer Data residing in the Cloud Service, and all information clearly identified as confidential at the time of disclosure.</p>	<p>8.1 Dans le cadre du présent Contrat, une partie peut divulguer à l’autre des informations confidentielles (les « Informations Confidentielles »). Les Informations Confidentielles se limitent aux dispositions et tarifs du présent Contrat et des Devis/Commandes du Client, aux Données du Client résidant dans le Service Cloud et à toutes les informations clairement désignées comme confidentielles au moment de la divulgation.</p>
<p>8.2 A party’s Confidential Information shall not include information that: (a) is or becomes a part of the public domain through no act or omission of the other party; (b) was in the other party’s lawful possession prior to the disclosure and had not been obtained by the other party either directly or indirectly from the disclosing party; (c) is lawfully disclosed to the other party by a third party without restriction on the disclosure; or (d) is independently developed by the other party.</p>	<p>8.2 Ne sont pas considérées comme Informations Confidentielles d’une partie les informations qui : (a) sont entrées ou entrent dans le domaine public en l’absence de toute faute ou négligence de la part de l’autre partie ; (b) étaient en possession licite de l’autre partie avant leur divulgation et n’ont pas été obtenues par l’autre partie directement ou indirectement de la part de la partie divulgateur ; (c) sont légalement divulguées à l’autre partie par une tierce partie sans restriction applicable à la divulgation ; ou (d) sont développées indépendamment par l’autre partie.</p>
<p>8.3 Each party agrees not to disclose the other party’s Confidential Information to any third party other than as set forth in the following sentence for a period of five years from the date of the disclosing party’s disclosure of the Confidential Information to the receiving party; however, Oracle will protect the confidentiality of Customer Data residing in the Cloud Service for as long as such information resides in the Cloud Service. Each party may disclose Confidential Information only to those employees, agents or subcontractors who are required to protect it against unauthorized disclosure in a manner no less protective than required under this Agreement, and each party may disclose the other party’s Confidential Information in any legal proceeding or to a governmental entity as required by law. Oracle will protect the confidentiality of Customer Data residing in the Services in accordance with the Oracle security practices applicable to Customer’s Estimate/Order Form as described in this Agreement or such Estimate/Order Form.</p>	<p>8.3 Chacune des parties s’engage à ne pas divulguer à des tiers les Informations Confidentielles de l’autre partie, autrement qu’indiquées à la phrase suivante, pendant une durée de cinq ans suivant la communication de la partie divulgateur à la partie recevant les Informations Confidentielles ; toutefois, Oracle protégera la confidentialité des Données du Client résidant dans le Service Cloud tant que ces informations résident dans le Service Cloud. Chacune des parties s’engage à ne divulguer les Informations Confidentielles qu’aux salariés et mandataires ou sous-contractants qui ont l’obligation de les protéger de toute divulgation non autorisée de façon au moins équivalente à celle convenue au titre du présent Contrat. En outre, chacune des parties peut divulguer les Informations Confidentielles de l’autre partie dans le cadre d’une procédure légale ou à une entité gouvernementale tel que requis par la loi. Oracle protégera la confidentialité des Données du Client résidant dans les Services conformément aux pratiques de sécurité d’Oracle applicables au Devis/à la Commande du Client, comme décrit dans le présent Contrat ou dans ledit Devis/ladite Commande.</p>
<p>9. Warranties, Disclaimers and Exclusive Remedies.</p>	<p>9. Garanties, Exclusions et Recours Exclusif.</p>
<p>9.1 Each party represents that it has validly entered into this Agreement and that it has the power and authority to do so. Oracle warrants that during the Term, Oracle will perform (i) the Cloud Service using commercially reasonable care and skill in all material respects as described in the Oracle NetSuite Written Materials, and (ii) any Professional Services and Support Services in a professional manner consistent with industry standards (the warranties described by the foregoing clauses (i) and (ii), collectively, the “Services Warranty”). If the Services provided to Customer were not performed as warranted, Customer must promptly provide Oracle with a written notice that describes the deficiency in the Services (including, as</p>	<p>9.1 Chacune des parties garantit avoir conclu le présent Contrat de façon légitime, et avoir le pouvoir et l’autorité pour le faire. Oracle garantit que pendant la Durée du Contrat, Oracle fournira (i) le Service Cloud en y apportant une attention et des compétences raisonnables comme décrit dans les Documents Écrits Oracle NetSuite, et (ii) les Services Professionnels et les Services de Support d’une manière professionnelle conforme aux règles de l’art (les garanties décrites par les clauses (i) et (ii) précédentes, désignées collectivement « Garanties des Services »). Si les Services qui sont fournis au Client n’ont pas été exécutés conformément à la présente garantie, le Client doit</p>

**Subscription Services Agreement
Contrat de Services de Souscription**

<p>applicable, the service request number notifying Oracle of the deficiency in the Services). For Professional Services, Customer must notify Oracle of any warranty deficiencies within 60 days from performance of the deficient Professional Services.</p>	<p>rapidement notifier Oracle par écrit, en décrivant les manquements des Services (y compris, le cas échéant, le numéro de demande de service notifiant à Oracle le manquement des Services). Pour les Services Professionnels, le Client s'engage à informer Oracle de toute non-conformité à la garantie dans les 60 jours suivant la prestation des Services défectueux.</p>
<p>9.2 ORACLE DOES NOT WARRANT THAT THE SERVICES WILL BE PERFORMED ERROR-FREE OR UNINTERRUPTED, THAT ORACLE WILL CORRECT ALL SERVICES ERRORS, OR THAT THE SERVICES WILL MEET CUSTOMER'S REQUIREMENTS OR EXPECTATIONS. ORACLE IS NOT RESPONSIBLE FOR ANY ISSUES RELATED TO THE PERFORMANCE, OPERATION OR SECURITY OF THE SERVICES THAT ARISE FROM CUSTOMER DATA OR THIRD PARTY APPLICATIONS OR SERVICES PROVIDED BY THIRD PARTIES.</p>	<p>9.2 ORACLE NE GARANTIT PAS QUE LES SERVICES SERONT RÉALISÉS SANS ERREUR OU SANS INTERRUPTION, QU'ORACLE CORRIGERA TOUTES LES ERREURS DES SERVICES OU QUE LES SERVICES RÉPONDONT À VOS EXIGENCES OU ATTENTES. ORACLE N'EST PAS RESPONSABLE DES PROBLÈMES LIÉS À L'EXÉCUTION, AU FONCTIONNEMENT OU À LA SÉCURITÉ DES SERVICES QUI DÉCOULENT DES DONNÉES DU CLIENT, D'APPLICATIONS TIERCES OU DE SERVICES FOURNIS PAR DES TIERS.</p>
<p>9.3 FOR ANY BREACH OF THE SERVICES WARRANTY, CUSTOMER'S EXCLUSIVE REMEDY AND ORACLE'S ENTIRE LIABILITY SHALL BE THE CORRECTION OF THE DEFICIENT SERVICES THAT CAUSED THE BREACH OF WARRANTY, OR, IF ORACLE CANNOT SUBSTANTIALLY CORRECT THE DEFICIENCY IN A COMMERCIALY REASONABLE MANNER, CUSTOMER MAY END THE DEFICIENT SERVICES AND ORACLE WILL REFUND TO CUSTOMER THE FEES FOR THE TERMINATED SERVICES THAT CUSTOMER PRE-PAID TO ORACLE FOR THE PERIOD FOLLOWING THE EFFECTIVE DATE OF TERMINATION.</p>	<p>9.3 POUR TOUTE VIOLATION DE LA GARANTIE DE SERVICES, LE RECOURS EXCLUSIF DU CLIENT ET LA RESPONSABILITÉ ENTIÈRE D'ORACLE CONSISTERONT À REMÉDIER AUX SERVICES DÉFECTUEUX À L'ORIGINE DE LA VIOLATION DE GARANTIE, OU SI ORACLE EST EN INCAPACITÉ D'Y REMÉDIER CORRECTEMENT DE MANIÈRE RAISONNABLE D'UN POINT DE VUE COMMERCIAL, LE CLIENT POURRA METTRE FIN AUX SERVICES DÉFECTUEUX ET ORACLE LUI REMBOURSE LES FRAIS QUE LE CLIENT LUI AURA VERSÉS À L'AVANCE POUR LES SERVICES RÉSILIÉS CORRESPONDANT À LA PÉRIODE SUIVANT LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉSILIATION.</p>
<p>9.4 TO THE EXTENT NOT PROHIBITED BY LAW, THESE WARRANTIES ARE EXCLUSIVE AND THERE ARE NO OTHER EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES OR CONDITIONS INCLUDING FOR SOFTWARE, HARDWARE, SYSTEMS, NETWORKS OR ENVIRONNEMENTS OR FOR MERCHANTABILITY, SATISFACTORY QUALITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE.</p>	<p>9.4 DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, LESDITES GARANTIES SONT EXCLUSIVES ET IL N'Y A AUCUNE AUTRE GARANTIE OU CONDITION EXPRESSE OU IMPLICITE NOTAMMENT POUR LES LOGICIELS, LE MATÉRIEL, LES SYSTÈMES, LES RÉSEAUX OU LES ENVIRONNEMENTS NI DE GARANTIE OU DE CONDITION DE QUALITÉ MARCHANDE ET SATISFAISANTE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER.</p>
<p>10. Limitations of Liability.</p>	<p>10. Limitations de Responsabilité.</p>
<p>10.1 IN NO EVENT WILL EITHER PARTY OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR ANY INDIRECT, OR ANY LOSS OF REVENUE, PROFITS (EXCLUDING FEES UNDER THIS AGREEMENT), SALES, DATA, DATA USE, GOODWILL, OR REPUTATION.</p>	<p>10.1 EN AUCUN CAS LES PARTIES OU LEURS AFFILIÉS NE SERONT RESPONSABLES DES DOMMAGES INDIRECTS OU DE TOUTE PERTE DE BÉNÉFICE, CHIFFRE D'AFFAIRES (HORMIS LES REDEVANCES AU TITRE DU PRÉSENT CONTRAT), DE VENTES, DE DONNÉES, D'UTILISATION DES DONNÉES, DE CLIENTÈLE OU DE RÉPUTATION.</p>
<p>10.2 IN NO EVENT SHALL THE AGGREGATE LIABILITY OF ORACLE AND ITS AFFILIATES ARISING OUT OF OR RELATED TO THIS AGREEMENT OR CUSTOMER'S ESTIMATE/ORDER FORM, EXCEED THE TOTAL AMOUNTS ACTUALLY PAID UNDER CUSTOMER'S ESTIMATE/ORDER FORM OR SOW FOR THE SERVICES GIVING RISE TO THE LIABILITY DURING</p>	<p>10.2 EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ CUMULÉE D'ORACLE ET DE SES AFFILIÉS DÉCOULANT DE OU RELATIVE AU PRÉSENT CONTRAT OU AU DEVIS/À LA COMMANDE DU CLIENT NE POURRA DÉPASSER LES SOMMES TOTALES VERSÉES AU TITRE DU DEVIS/DE LA COMMANDE OU DE LA SOW DU CLIENT POUR LES SERVICES</p>

**Subscription Services Agreement
Contrat de Services de Souscription**

<p>THE TWELVE (12) MONTHS IMMEDIATELY PRECEDING THE EVENT GIVING RISE TO SUCH LIABILITY. RISK IS SHARED BETWEEN THE PARTIES UNDER THE TERMS AND CONDITIONS OF THIS AGREEMENT. THE FEES AGREED REFLECT THIS SHARING OF RISK AND THE RESULTING LIMITATION OF LIABILITY</p>	<p>ENGAGEANT LA RESPONSABILITÉ, AU COURS DES DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT IMMÉDIATEMENT L'ÉVÉNEMENT ENGAGEANT LADITE RESPONSABILITÉ. LE PRÉSENT CONTRAT RÉPARTIT LE RISQUE ENTRE LES PARTIES. LES FRAIS CONVENUS REFLÈTENT CE PARTAGE DU RISQUE ET LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ EN RÉSULTANT.</p>
<p>11. Indemnification.</p>	<p>11. Indemnisation.</p>
<p>11.1 If a third party makes a claim against either Customer or Oracle ("Recipient" which may refer to Customer or Oracle depending upon which party received the Material), that any information, design, specification, instruction, software, service, data, hardware, or material (collectively, "Material") furnished by either Customer or Oracle ("Provider" which may refer to Customer or Oracle depending on which party provided the Material) and used by the Recipient infringes the third party's intellectual property rights, the Provider, at the Provider's sole cost and expense, will defend the Recipient against the claim and indemnify the Recipient from the damages, liabilities, costs and expenses awarded by the court to the third party claiming infringement or the settlement agreed to by the Provider, if the Recipient does the following:</p>	<p>11.1 Si une action en contrefaçon est intentée par un tiers, soit contre le Client, soit contre Oracle (le « Releveur » qui peut désigner ci-après, soit le Client, soit Oracle, suivant la partie qui a reçu le Composant), au motif qu'un(e) des informations, concepts, caractéristiques, instructions, logiciels, données, matériels ou composants fourni(e) soit par le Client, soit par Oracle (le « Fournisseur » qui peut désigner ci-après, soit le Client, soit Oracle, suivant la partie qui a fourni le Composant), et utilisé(e) par le Releveur viole les droits de propriété intellectuelle du tiers, le Fournisseur, à ses seuls frais, défendra le Releveur contre l'action en contrefaçon et indemnifiera le Releveur de tous dommages et intérêts, préjudices, frais et dépenses accordés au tiers selon une décision judiciaire exécutoire ou négociés à l'amiable par le Fournisseur, si le Releveur effectue les opérations suivantes :</p>
<p>a. notifies the Provider promptly in writing, not later than 30 days after the Recipient receives notice of the claim (or sooner if required by applicable law);</p>	<p>a. le Releveur signale par écrit la réclamation au Fournisseur dans un délai de 30 jours à compter de sa réception par le Releveur (ou dans un délai plus court prescrit le cas échéant par la loi en vigueur) ;</p>
<p>b. gives the Provider sole control of the defense and any settlement negotiations; and</p>	<p>b. le Releveur laisse au Fournisseur le contrôle exclusif des moyens de défense et de tout règlement amiable ; et</p>
<p>c. gives the Provider the information, authority and assistance the Provider needs to defend against or settle the claim.</p>	<p>c. le Releveur fournit au Fournisseur les informations, les pouvoirs et l'assistance nécessaires pour sa défense ou pour régler le litige.</p>
<p>11.2 If the Provider believes or it is determined that any of the Material may have violated a third party's intellectual property rights, the Provider may choose to either modify the Material to be non-infringing (while substantially preserving its utility or functionality) or obtain a license to allow for continued use, or if these alternatives are not commercially reasonable, the Provider may end the license for, and require return of, the applicable Material and refund any unused, prepaid fees the Recipient may have paid to the other party for such Material. If such return materially affects Oracle's ability to meet obligations under the relevant order, then Oracle may, upon 30 days prior written notice, terminate the order. If such Material is third party technology and the terms of the third party license do not allow us to terminate the license, then Oracle may, upon 30 days prior written notice, end the Services associated with such Material and refund any unused, prepaid fees for such Services.</p>	<p>11.2 S'il est établi ou si le Fournisseur estime que le Composant peut avoir violé les droits de propriété intellectuelle d'un tiers, le Fournisseur pourra, à son choix, modifier le Composant pour faire cesser la violation (tout en conservant l'essentiel de son utilité et de ses fonctionnalités) ou obtenir une licence qui permette de continuer à utiliser le Composant. Si aucune de ces actions n'est économiquement acceptable, le Fournisseur aura la faculté de mettre fin à la licence du Composant concerné, d'en exiger la restitution, et de rembourser au Releveur les redevances correspondantes et non utilisées, payées d'avance à l'autre partie. Si la restitution empêche Oracle de respecter ses obligations au titre d'une commande donnée, alors Oracle pourra à son choix et moyennant un préavis de 30 jours donné par écrit, résilier ladite commande. Si ledit Composant est une technologie tierce et que les dispositions de la licence du tiers ne permettent pas à Oracle de résilier la licence, alors Oracle peut, moyennant un préavis de 30 jours par écrit, arrêter les Services</p>

**Subscription Services Agreement
Contrat de Services de Souscription**

	associés audit Composant et rembourser toute redevance payée d'avance et non utilisée pour lesdits Services.
<p>11.3 The Provider will not indemnify the Recipient if the Recipient (a) alters the Material or uses it outside the scope of use identified in the Provider's user or program documentation or the User Guides, or (b) uses a version of the Material which has been superseded, if the infringement claim could have been avoided by using an unaltered current version of the Material which was made available to the Recipient. The Provider will not indemnify the Recipient to the extent that an infringement claim is based upon any Material not furnished by the Provider. Oracle will not indemnify Customer to the extent that an infringement claim is based on a Third Party Application or any Material from a third party portal or other external source that is accessible or made available to Customer within or by the Services (e.g., a social media post from a third party blog or forum, a third party Web page accessed via a hyperlink, marketing data from third party data providers, etc.).</p>	<p>11.3 Le Fournisseur n'indemnifiera pas le Receveur si celui-ci (a) modifie le Composant ou l'utilise en dehors du champ d'application prévu par la documentation d'utilisation ou de logiciel du Fournisseur ou les Modes d'Emploi, ou (b) utilise une version du Composant qui a été remplacée, s'il avait été possible d'éviter la réclamation en contrefaçon en utilisant une version récente non altérée du Composant mise à disposition du Receveur. Le Fournisseur n'indemnifiera pas le Receveur dans la mesure où une action en contrefaçon est basée sur un Composant non fourni par le Fournisseur. Oracle n'indemnifiera pas le Client dans la mesure où une action en contrefaçon est basée sur une Application Tierce ou tout Composant depuis un portail tiers ou d'une autre source externe qui est accessible au Client depuis les Services (par exemple, une publication de médias sociaux depuis un blog ou forum d'une tierce partie, une page Web d'une tierce partie accessible par un lien hypertexte, des données marketing de fournisseurs de données tiers, etc.).</p>
<p>11.4 This Section 11 provides the parties' exclusive remedy for any infringement claims or damages.</p>	<p>11.4 Les dispositions du présent Article 11 constituent le recours exclusif des parties en matière d'action en contrefaçon ou de dommage.</p>
<p>12. Governing Law and Jurisdiction. This agreement is governed by the substantive and procedural laws of France and you and Oracle agree to submit to the exclusive jurisdiction of, and venue in, the courts in Paris in any dispute arising out of or relating to this agreement.</p>	<p>12. Loi Applicable et Juridiction Compétente. La loi applicable au présent contrat est la loi française. Le Tribunal compétent pour connaître de tous litiges entre les parties relativement à la validité, l'interprétation et l'exécution du présent contrat est celui de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie même pour les procédures conservatoires, en référé ou par requête.</p>
<p>13. Export.</p>	<p>13. Exportation.</p>
<p>13.1 Export laws and regulations of the United States and any other relevant local export laws and regulations apply to the Services. Such export laws govern use of the Services (including technical data) and any Services deliverables provided under this Agreement, and Customer and Oracle each agree to comply with all such export laws and regulations (including "deemed export" and "deemed re-export" regulations). Customer agrees that no data, information, software programs and/or materials resulting from the Services (or direct product thereof) will be exported, directly or indirectly, in violation of these laws, or will be used for any purpose prohibited by these laws including, without limitation, nuclear, chemical, or biological weapons proliferation, or development of missile technology.</p>	<p>13.1 Les lois et réglementations des États-Unis en matière d'exportation et toutes les autres lois et réglementations locales pertinentes s'appliquent aux Services. Ces lois export régissent l'utilisation des Services (y compris les données techniques) et de tous les livrables résultants des Services, fournis dans le cadre du présent Contrat. Le Client et Oracle s'engagent chacun à respecter ces lois et règlements export (y compris les règlements « dits d'exportation ou de réexportation »). Le Client s'engage à ce qu'aucune donnée, aucune information, aucun logiciel et/ou aucun composant résultant de Services (ou dérivé directement de ceux-ci) ne soit exporté directement ou indirectement en violation desdites lois ou ne soit utilisé à des fins interdites par lesdites lois, notamment la prolifération d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques ou le développement de technologies en matière de missiles.</p>
<p>13.2 Customer acknowledges that the Services are designed with capabilities for Customer and Customer Users to access the Services without regard to geographic location and to transfer or otherwise move Customer Data between the Services and other locations such as User workstations. Customer is solely responsible for the authorization and management of User accounts across</p>	<p>13.2 Le Client reconnaît que les Services sont conçus avec des capacités permettant au Client et à ses Utilisateurs d'accéder aux Services sans tenir compte de la situation géographique et de transférer ou déplacer les Données du Client entre les Services et d'autres endroits tels que les postes de travail Utilisateur. Le Client est seul responsable de l'autorisation et de la gestion des comptes d'Utilisateurs</p>

**Subscription Services Agreement
Contrat de Services de Souscription**

geographic locations, as well as export control and geographic transfer of Customer Data.	dans les différentes régions, ainsi que du contrôle des exportations et du transfert géographique des Données du Client.
14. General Provisions.	14. Dispositions générales.
14.1 Entire Agreement.	14.1 Intégralité du Contrat.
14.1.1 This Agreement incorporates by reference all URL Terms (as applicable), Exhibits and Estimate/Order Forms, and this Agreement, together with such referenced items, constitute the entire understanding between Customer and Oracle and are intended to be the final and entire expression of their agreement. The parties expressly disclaim any reliance on any and all prior discussions, emails, RFP's and/or agreements between the parties. There are no other verbal agreements, representations, warranties undertakings or other agreements between the parties.	14.1.1 Le présent Contrat intègre par renvoi toutes les Conditions d'Utilisation des URL (le cas échéant), les Annexes et les Devis/Commandes. Le présent Contrat et les éléments susmentionnés constituent l'intégralité de l'entente entre le Client et Oracle ainsi que l'expression finale et complète de leur accord. Les parties déclinent expressément tout recours à l'ensemble des discussions, e-mails, demandes de propositions et/ou accords préalables entre les parties. Il n'existe aucun autre accord verbal, déclaration, garantie ou autre type d'accord entre les parties.
14.1.2 Under no circumstances will the terms, conditions or provisions of any purchase order, invoice or other administrative document issued by Customer in connection to this Agreement be deemed to modify, alter or expand the rights, duties or obligations of the parties under, or otherwise modify, this Agreement, regardless of any failure of Oracle to object to such terms, provisions, or conditions. In the event of any inconsistencies between the terms of an Estimate/Order Form and the Agreement, the Estimate/Order Form shall take precedence; however, unless expressly stated otherwise in an Estimate/Order Form, the terms of the Data Processing Agreement shall take precedence over any inconsistent terms in an Estimate/Order Form.	14.1.2 En aucun cas, les conditions ou dispositions du bon de commande client, de la facture ou d'un autre document administratif émis par le Client en relation avec le présent Contrat ne pourront modifier, altérer ou étendre les droits, devoirs ou obligations des parties au titre, ou autrement modifier, le présent Contrat, qu'Oracle ait ou non émis une objection auxdites conditions ou dispositions. En cas d'incohérences entre les conditions d'un Devis/d'une Commande et le Contrat, le Devis/la Commande prévaudront ; néanmoins, sauf indication contraire dans un Devis/une Commande, les conditions du Contrat de Traitement des Données prévaudront sur les termes contradictoires d'un Devis/d'une Commande.
14.1.3 The Agreement shall not be modified, or amended, except as expressly set forth herein, or in writing and signed or accepted electronically by the party against whom the modification, amendment or waiver is to be asserted, or by a properly executed Estimate/Order Form or Statement of Work. Notwithstanding the above, after execution of this Agreement, and during the electronic provisioning of Customer's account, Customer may be presented with the requirement to "agree" to a click through agreement pertaining to "Main Terms of Service" for the Cloud Service before Customer's account can be successfully provisioned. Oracle hereby expressly agrees that upon execution of this Agreement such "Main Terms of Service" shall be considered null and void and shall not apply in any manner to this Agreement. Customer acknowledges that other click through agreements found at https://www.oracle.com/corporate/contracts/cloud-services/netsuite/ (or other similar sites) shall apply if optional services or features are subsequently ordered or activated. For clarity, such other click through agreements will only apply to such optional services or features.	14.1.3 Le Contrat ne peut être modifié, ou amendé, sauf indication contraire expresse aux présentes, ou par écrit et signé ou accepté électroniquement par la partie à laquelle la modification, l'avenant ou la renonciation est appliquée, ou par un Devis/une Commande ou une Description de Services signé(e). Nonobstant ce qui précède, après la signature du présent Contrat, et durant le provisionnement électronique du compte du Client, le Client peut être invité à cliquer sur « agree » (accepter) pour accepter un contrat par Internet portant sur les « Conditions Principales d'Utilisation » pour le Service Cloud avant que le compte du Client ne soit mis à disposition. Oracle accepte expressément par les présentes qu'après la signature du présent Contrat, lesdites « Conditions Principales d'Utilisation » seront considérées comme nulles et ne s'appliqueront en aucune manière au présent Contrat. Le Client reconnaît que d'autres contrats par Internet disponibles à l'adresse https://www.oracle.com/corporate/contracts/cloud-services/netsuite/ (ou autres sites similaires) s'appliqueront s'il commande ou active ultérieurement des services ou des fonctions facultatifs. Il importe de préciser que ces autres contrats par Internet ne s'appliqueront qu'auxdits services ou fonctions.
14.2 Other General Provisions.	14.2 Autres dispositions générales.

**Subscription Services Agreement
Contrat de Services de Souscription**

<p>14.2.1 This Agreement shall inure to benefit and bind the parties hereto, their successors and assigns, but neither party may assign this Agreement without written consent of the other, except that Oracle may assign without consent to a related entity or the successor of all or substantially all of the assignor's business or assets to which this Agreement relates. There are no third-party beneficiaries to this Agreement.</p>	<p>14.2.1 Le présent Contrat avantagera et liera les parties y afférents, leurs successeurs et désignés, mais aucune des parties ne pourra céder le présent Contrat sans l'accord écrit de l'autre, si ce n'est qu'Oracle pourra céder sans consentement à une personne liée ou à l'acquéreur de toute ou presque toute l'activité et les actifs du cédant auxquels le présent Contrat s'applique. Il n'y a pas de bénéficiaires tiers du présent Contrat.</p>
<p>14.2.2 This Agreement does not create any joint venture, partnership, agency, or employment relationship between the parties.</p>	<p>14.2.2 Le présent Contrat n'a pas vocation à créer de joint-venture, de partenariat, d'agence ou de relation d'emploi entre les parties.</p>
<p>14.2.3 Oracle's business partners and other third parties, including any third parties with which the Services have integrations or that are retained by Customer to provide consulting services, implementation services or applications that interact with the Services, are independent of Oracle and are not Oracle's agents. Oracle is not liable for, bound by, or responsible for any problems with the Services or Customer Data arising due to any acts of any such business partner or third party, unless the business partner or third party is providing Services as Oracle's subcontractor on an engagement ordered under this Agreement and, if so, then only to the same extent as Oracle would be responsible for our resources under this Agreement.</p>	<p>14.2.3 Les partenaires commerciaux d'Oracle et autres tiers, y compris tout tiers avec lequel les Services ont des intégrations ou qui est engagé par le Client aux fins de la prestation des services-conseils ou des services de mise en œuvre ou des applications qui interagissent avec les Services, sont indépendants d'Oracle et ne sont pas ses mandataires. Oracle n'est pas responsable des problèmes liés aux Services ou aux Données du Client qui découlent des actes d'un tel partenaire commercial ou tiers, sauf si le partenaire commercial ou le tiers fournit les Services en tant que sous-contractant d'Oracle sur engagement passé au titre du présent Contrat et, le cas échéant, uniquement dans la même proportion que la responsabilité d'Oracle à l'égard des ressources Oracle au titre du présent Contrat.</p>
<p>14.2.4 If any provision is held by a court of competent jurisdiction to be contrary to law, such provision shall be eliminated or limited to the minimum extent necessary so that this Agreement shall otherwise remain in full force and effect. A waiver of any breach under this Agreement should not constitute a waiver of any other breach or future breach.</p>	<p>14.2.4 Si un tribunal compétent juge l'une des dispositions contraire à la loi, ladite disposition sera supprimée ou limitée au strict nécessaire afin que le présent Contrat demeure pleinement en vigueur et effectif. Nulle renonciation en cas de manquement au présent Contrat n'est réputée constituer une renonciation en cas de nouveau manquement.</p>
<p>14.2.5 Force Majeure. Neither party shall be liable for loss, delay, nonperformance (including failure to meet the service level commitment but excluding payment obligations) to the extent resulting from any force majeure event, including, but not limited to, acts of God, strike, riot, fire, explosion, flood, earthquake, natural disaster, terrorism, act of war, civil unrest, criminal acts of third parties, failure of the Internet, governmental acts or orders or restrictions, failure of suppliers, labor stoppage or dispute (other than those involving Oracle employees), or shortage of materials, provided that such party uses reasonable efforts, under the circumstances, to notify the other party of the circumstances causing the delay and to resume performance as soon as possible and any delivery date shall be extended accordingly.</p>	<p>14.2.5 Force Majeure. Aucune des parties ne sera responsable de perte, de retard ou de non-exécution (y compris l'échec d'atteinte de l'engagement du niveau de service) en cas d'événement de force majeure, notamment catastrophes naturelles, grèves, émeutes, incendies, explosions, inondations, tremblements de terre, terrorisme, actes de guerre, troubles sociaux, actes criminels de tiers, défaillance d'Internet, actes gouvernementaux ou ordres ou restrictions, défaillance des fournisseurs, arrêts du travail, conflits syndicaux (autres que ceux impliquant les salariés d'Oracle), ou pénurie de matériaux, à condition que ladite partie fasse son possible, au vu des circonstances, pour informer l'autre partie des motifs du retard et reprenne l'exécution du Contrat dès que possible, et que les dates de livraison soient prolongées en conséquence.</p>
<p>14.2.6 Non-Impediment. Nothing in this Agreement shall be construed as precluding or limiting in any way the right of Oracle to provide consulting, development, or other services of any kind to any individual or entity (including without limitation performing services or developing materials which are similar to and/or competitive with the Professional Services and/or deliverables hereunder).</p>	<p>14.2.6 Non-Empêchement. Aucune disposition du présent Contrat n'est réputée exclure ou limiter d'une façon quelconque le droit d'Oracle à fournir des services de conseil, de développement ou autre type de services à une personne physique ou morale (notamment à exécuter des services ou développer des composants similaires aux et/ou concurrents avec les Services Professionnels et/ou les livrables au titre des présentes).</p>
<p>14.2.7 Audit. Upon forty-five (45) days written notice and no more than once every twelve (12) months, Oracle may</p>	<p>14.2.7 Audit. Sur notification écrite quarante-cinq (45) jours à l'avance et pas plus d'une fois tous les douze</p>

**Subscription Services Agreement
Contrat de Services de Souscription**

<p>audit Customer's use of the Cloud Services to ensure Customer's use of the Cloud Services is in compliance with the terms of the applicable Estimate/Order Form and this Agreement. Any such audit shall not unreasonably interfere with Customer's normal business operations. Customer agrees to cooperate with Oracle's audit and to provide reasonable assistance and access to information reasonably requested by Oracle. The performance of the audit and non-public data obtained during the audit (including findings or reports that result from the audit) shall be subject to the provisions of section 8 (Confidentiality) of this Agreement. If the audit identifies non-compliance, Customer agrees to remedy (which may include, without limitation, the payment of any fees for additional Cloud Services) such non-compliance within 30 days of written notification of that non-compliance. Customer agrees that Oracle shall not be responsible for any of Customer's costs incurred in cooperating with the audit.</p>	<p>(12) mois, Oracle pourra réaliser un audit de l'usage que fait le Client des Services Cloud afin de s'assurer que cette utilisation est conforme aux conditions du Devis/de la Commande concerné(e) et du présent Contrat. Un tel audit ne doit pas interférer de manière déraisonnable avec les opérations internes normales du Client. Le Client s'engage à coopérer avec l'audit d'Oracle et à fournir une aide raisonnable ainsi que l'accès aux informations qu'Oracle lui demandera dans la mesure du raisonnable. La réalisation de l'audit et les données non publiques obtenues au cours de l'audit (notamment les résultats ou les rapports de l'audit) seront soumises aux dispositions de l'article 8 (« Confidentialité ») du présent Contrat. Si l'audit établit un problème de conformité, le Client accepte d'y remédier (notamment de payer les frais pour les Services Cloud supplémentaires) dans les 30 jours suivant la notification écrite indiquant ce problème de conformité. Le Client convient qu'Oracle n'est responsable d'aucun des coûts encourus par le Client en participant à l'audit.</p>
<p>14.2.8 The Section headings used in this Agreement are included for reference purposes only and shall not affect the meaning or interpretation of this Agreement in any way. Provisions that survive termination or expiration of this Agreement are those relating to limitation of liability, indemnification, payment and others which by their nature are intended to survive. This Agreement may be executed in counterparts and/or by facsimile or electronic signature and if so executed shall be equally binding as an original copy of this Agreement executed in ink by both parties.</p>	<p>14.2.8 Les titres des Articles figurant dans le présent Contrat sont intégrés à des fins de référence et ne doivent en aucun cas affecter le sens ou l'interprétation du présent Contrat de façon quelconque. Certaines dispositions restent en vigueur après la résiliation ou l'expiration du présent Contrat : les dispositions concernant la limitation de responsabilité, l'indemnisation, le paiement, ainsi que toute autre disposition dont la nature préconise le maintien en vigueur. Le présent Contrat peut être signé en plusieurs exemplaires et/ou par fax ou signature électronique. Il sera alors aussi contraignant que l'original du présent Contrat signé à l'encre par les deux parties.</p>